République Française

095-219502689-20200424-D20-083-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/04/2020



N/Réf: D-20-SUBV-001989 **DECISION** N° **D20/083**

Objet : Financement construction Médiathèque Intercommunale au sein du Pôle Culturel – DGD 2020 -Tranche 3

Monsieur Le Maire de Garges-lès-Gonesse, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 21 Mars 2018, portant délégation de pouvoir au Maire, conformément aux dispositions des articles L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la redéfinition du projet culturel de la Ville qui vise notamment à sensibiliser et à favoriser l'accès de tous les publics aux formes artistiques les plus variées,

CONSIDERANT la volonté municipale de construire, sur les terrains libres autour de l'Espace Lino Ventura, un pôle regroupant tous les équipements culturels de manière à favoriser un espace de rencontre et de convergence des pratiques artistiques et culturelles,

CONSIDERANT la délibération du Conseil Municipal du 19 septembre 2018 approuvant la convention par laquelle la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF) transfère à la Ville sa maitrise d'ouvrage pour la construction d'une médiathèque de 1926 m² au sein du pôle culturel,

CONSIDERANT que le coût prévisionnel de l'opération de construction de la médiathèque s'élève à 10 256 015 € (HT) soit 12 307 218 € (TTC),

CONSIDERANT la possibilité pour la commune de solliciter des subventions auprès de l'Etat, de la Région et du Département,

CONSIDERANT que le Conseil Municipal a délégué au Maire le pouvoir de solliciter l'attribution de subventions auprès de l'État et des autres Collectivités Territoriales, au taux maximum,

APPROUVE l'opération de construction d'une médiathèque au sein du Pôle culturel,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel annexé à la présente décision,

DECIDE de financer cet équipement grâce à l'aide de l'État, de la Région et du Département,

Pièce jointe : Plan de financement de l'opération

Garges-lès-Gonesse, le 24 avril 2020

ment par MC Lalliaud

Pour le Maire, Par délégation, La lère Adjointe au Maire.

Marie-Claude LALLIAUD

Hôtel de Ville 8, place de l'Hôtel de Ville – B.P. 2 – 95141 Garges-lès-Gonesse Cedex Tél.: 01 34 53 32 00 – Télécopie: 01 34 53 32 02 www.villedegarges.fr Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/04/2020



PLAN DE FINANCEMENT MEDIATHEQUE

DEPENSES	
Coût total prévisionnel HT	Médiathèque
Travaux globaux HT (hors espaces communs)	6 124 191 €
Espaces communs (hall, éclairage façade, installation de chantier)	665 738 €
Auditorium : 20% du cout global	1 495 023 €
Parking sous terrain HT/VRD	299 130 €
MOE HT (13,9%)	996 013 €
Mobilier HT	675 920 €
TOTAL HT	10 256 015 €

RECETTES	
Subvention d'investissement HT prévisionnelles	Médiathèque
Région*	1 200 000 €
Département**	667 000 €
Etat (DRAC)***	4 254 480 €
Part CARPF /Ville	4 134 535 €
TOTAL HT	10 256 015 €

40,3%

^{*} Région : Le nouveau dispositif comprend un plafonds de travaux + équipements mobiliers de 6,5 M€ * taux unique de 30%, soit 1,95 M€.

^{**} Département : Le dispositif prévoir un plafonds de travaux à 2,5 M€ * taux EPCI de 23% + financement mobilier plafonné à 400 k€*23%

^{***}Etat : un dossier déposé à la DRAC. 45%* sur les travaux + MOE et 50% sur les espaces commun

^{***}Etat (DRAC) : 50% de financement pour l'utilisation par la médiathèque de 20% du coût HT de l'auditorium + Lino